



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 6 octobre 2015

Présidente : DIEPERINK Jacqueline

Excusés : BONZON André, DECOTIGNIE Emma, DECOTIGNIE Jean-Dominique, FABBRI Alessandro, FERNANDEZ RODRIGUEZ José Luis, GONIN Christian, HOFMANN Stefania, KAEHR Naïcha, RIHS Christiane, RITTER Jean, SANCHO Francisco, SAVOYEN Laurent

Absents : ARICO Gianni, BAUDAT Paul-Edouard, SAVINI Amintore

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 23 juin 2015.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Walter Lanz pour le PSIG, en remplacement de Mme Monique Mbassi, démissionnaire.
- 6) Assermentation de M. Thierry Auberson pour l'Entente, en remplacement de M. Tristan Leiter, démissionnaire.
- 7) Préavis N° 59/2015 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie ».
- 8) Préavis N° 60/2015 « Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage du Tennis Club de Cheseaux à Sorécot ».
- 9) Préavis N° 61/2015 « Règlement du Conseil communal, modification de l'article 75, chiffre 6 ».
- 10) Préavis N° 62/2015 « Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et son annexe ».
- 11) Postulat urgent en faveur de l'accueil d'une famille de réfugiés dans notre village.
- 12) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

La Présidente salue l'assemblée ainsi que le public présent.

Mme Jacqueline Dieperink fait lecture de la lettre de démission de M. Jean-Marc Bressan, du PSIG, décision prise en raison de son déménagement hors de la commune. Une nouvelle conseillère sera présentée lors de la prochaine séance pour son remplacement.

La Présidente indique qu'un postulat a été déposé par Mme Anne Pécoud de l'Entente.

Mme Anne Pécoud pense que suite à la crise actuelle et au conflit en Syrie notamment, de nombreux réfugiés arrivent aux portes de l'Europe. Nous ne pouvons rester les bras croisés et insensibles au sort de ces gens qui ont tout perdu. Ayant entendu à la Radio Suisse Romande et lu dans la presse que le Syndic Jean-Daniel Cruchet et le Municipal Nicolas Rouge de la commune de Giez avaient l'intention d'accueillir une famille de réfugiés dans leur village, Mme Anne Pécoud s'est dit que c'était une bonne idée facilement réalisable. Elle a donc pris contact avec M. Nicolas Rouge qui lui a expliqué qu'ils avaient fondé une association pour cette cause « un village - une famille » <http://unvillage-unefamille.ch> dans le but que leur idée essaime dans les communes du canton de Vaud et de toute la Suisse entière. A ce jour, il y a déjà sept villages intéressés à suivre cet exemple. Une motion sur ce sujet a d'ailleurs été déposée le 16 septembre dernier par Mme Isabelle Chevalley au Conseil national. Sur la base de cette belle initiative, Mme Anne Pécoud demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'accueillir une famille de réfugiés au sein de notre village.

Arrivée de Mme Sophie Rauch.

La Présidente rappelle que chaque membre du Conseil peut inviter la Municipalité à prendre des dispositions dans un but particulier et cette demande doit être faite par écrit. La proposition est développée lors du prochain conseil sauf en cas d'urgence comme c'est le cas pour le présent postulat.

Mme Jacqueline Dieperink passe au vote en ce qui concerne la modification de l'ordre du jour pour ajouter le postulat de Mme Anne Pécoud.

- **Le postulat urgent en faveur de l'accueil d'une famille de réfugiés dans notre village est ajouté à l'ordre du jour à la majorité, avec un avis contraire et 7 abstentions.**

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec deux abstentions.

1) Adoption de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, signale que la séance du Conseil prévue le 10 novembre prochain est annulée, aucun préavis n'étant planifié. La prochaine rencontre est donc prévue pour le 8 décembre 2015.

Depuis la dernière séance, la Présidente a participé :

- à la fête du 1^{er} août laquelle avait été organisée par la jeunesse de Cheseaux et les sapeurs pompiers ;
- le 4 septembre à l'inauguration officielle du nouveau skatepark ;
- le 5 septembre à l'inauguration organisée par les jeunes du skatepark ;
- le 5 septembre au rassemblement romand et tessinois des jeunes sapeurs-pompiers à Etoy pour soutenir les jeunes de la Mère ;
- le 7 septembre à la mise en place de la sculpture placée devant le centre de vie infantine et la Présidente profite d'adresser ses félicitations à M. Raoul Thonney pour sa création ;
- le 14 septembre au souper des nouveaux citoyens, 7 jeunes étaient présents ;
- le 28 septembre à la soirée d'accueil des nouveaux habitants ;
- le 2 octobre à la distribution des flyers aux automobilistes qui traversent Cheseaux pour les informer de la nouvelle limitation à 20 km/heure.

Suite à quelques petits problèmes rencontrés par les commissions ad hoc, Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, tient à rappeler les articles du règlement, lesquels sont imprimés au verso des convocations, notamment :

Article 60 : « (...) Tout commissaire empêché de participer à la première séance à une commission désignée par le bureau est remplacé par un suppléant. Il appartiendra au membre empêché de participer de trouver son suppléant pour la première séance en respectant, en principe, l'appartenance politique. La composition de la commission est définitive dès la première séance. L'empêchement de participer à une séance ultérieure n'implique pas l'organisation d'un remplacement. Les dispositions de l'art. 63 demeurent réservées. Le suppléant qui n'a pas été appelé à fonctionner lors de la 1^{ère} séance est libéré de son mandat. »

Article 62 : « *Le premier membre d'une commission en est le président provisoire. Lors de la première séance, la commission désigne un président et un rapporteur ; les deux fonctions peuvent être cumulées. La commission peut édicter un règlement d'organisation. Le président tient le contrôle des présences et en dresse une liste qu'il remet au bureau en déposant le rapport. Les commissions délibèrent à huis clos.* »

Article 63 : « *La commission ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents. Si le quorum ne peut plus être atteint, il appartient au bureau de reconstituer la commission. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Le président prend part au vote. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant.* »

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, informe l'assemblée que la juriste du Service des communes et du logement a examiné le règlement du Conseil communal adopté lors de la séance du 5 mai 2015 et que trois modifications doivent y être apportées. La première fait l'objet du préavis 61/2015 prévu à l'ordre du jour de la présente séance. Pour les deux autres modifications il s'agit des articles 23 et 86 qui n'ont pas besoin d'être adoptées par le Conseil (cf. feuille annexée).

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée qu'une annonce devrait paraître prochainement pour recruter un nouvel apprenti de commerce pour l'administration, en remplacement de celui de l'année dernière qui avait interrompu sa formation en cours de route.

M. Louis Savary, Syndic, indique que le 9 septembre a eu lieu la séance d'information publique concernant le PPA du Pâquis. Pour ce qui concerne « Nonceret - La Croix » le projet est au stade du pré-PPA, la Municipalité tenait à présenter à la population ce concept avant de commencer à élaborer les règlements proprement dit pour recevoir leurs remarques. Le Syndic n'a pas de nouvelles concernant le recours du Châtelard.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique qu'en ce qui concerne la garderie la rentrée d'août s'est bien passée. Le taux moyen d'occupation est de 95 % ce qui est un taux excellent compte tenu du fait que les plages ne correspondent pas toujours aux besoins des parents. Pour l'UAPE le taux moyen d'occupation est de 80 %; il faut savoir que les tranches horaires sont plus complexes à organiser car il faut tenir compte des horaires scolaires. L'UAPE offrait 48 place en août pour la première fois et les 48 places du midi et de l'après-midi sont très fréquentées.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale qu'une journée de réflexion par Lausanne région est organisée le mercredi 18 novembre à la maison de commune de Cheseaux de 13 :30 à 17.30 avec pour thème « Ecole, famille, Société : Quels liens ? ». Une invitation sera adressée par la secrétaire du Conseil en fin de semaine.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que les deux préavis concernant le terrain multisports et le beach volley ont fait l'objet d'opposition de la part du service des sports du Canton.

M. Serge Sandoz, Municipal, rappelle qu'en décembre 2011 les membres du Conseil avaient adopté le préavis 02/2011 «Participation de la Commune de Cheseaux à la constitution de la région de protection civile du district de Lausanne ». M. Serge Sandoz, Municipal, signale que sur les six communes impliquées cinq ont accepté ce préavis. La commune de Lausanne ne l'a jamais présenté à son conseil communal pour différentes raisons ; suite à cela de nombreuses discussions ont eu lieu pour comprendre ce qui se passait ; Lausanne à un moment donné a décidé de ne plus présenter ce projet. Une proposition de contrat de droit administratif a été présenté ; dans la mesure que ce préavis n'a jamais été adopté par toutes les parties et ni signé il n'a plus raison d'être et la Municipalité a dû se résoudre, après de nombreuses séances, à accepter le contrat de droit administratif comme les autres communes concernées. Cet accord a été avalisé par le Conseil d'Etat. Notre commune dépend donc maintenant de ce contrat.

4) Informations régionales

M. Pierre-Yves Zimmermann indique que les communes de la Chamberonne vont sortir de l'association l'ASIGOS au 30 juin 2016. Un préavis sera probablement soumis en décembre au Conseil comme membre sortant pour adopter les statuts.

5) Assermentation de M. Walter Lanz pour le PSIG, en remplacement de Mme Monique Mbassi, démissionnaire

La Présidente invite M. Walter Lanz, du PSIG, à se présenter.

M. Walter Lanz indique bientôt avoir 66 ans, il est marié sans enfant ; il habite depuis 26 ans dans le quartier Sous le Mont et il est retraité de Swisscom.

6) Assermentation de M. Thierry Auberson pour l'Entente, en remplacement de M. Tristan Leiter, démissionnaire

La Présidente invite M. Thierry Auberson à se présenter.

M. Thierry Auberson est âgé de 52 ans, il habite la commune depuis 18 ans au quartier Champ-Pamont, il est marié et père de trois enfants. Il a été responsable des pompiers du site de Cheseaux pendant de nombreuses années.

La Présidente procède à l'assermentation de MM. Walter Lanz et Thierry Auberson.

7) Préavis N° 59/2015 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie »

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. François Cottier fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 56'000.00 pour financer le remplacement de deux véhicules usagés pour le service de voirie, d'amortir cet investissement sur une durée de dix ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

▪ **Le préavis 59/2015 est accepté à l'unanimité.**

8) Préavis N° 60/2015 « Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage du Tennis Club de Cheseaux à Sorécot »

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Bruno Cantin fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 55'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du Tennis Club de Cheseaux à Sorécot, d'amortir cet investissement sur une durée de dix ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

▪ **Le préavis 60/2015 est accepté à l'unanimité.**

9) Préavis N° 61/2015 « Règlement du conseil communal, modification de l'article 75, chiffre 6 »

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Alain Husson fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accepter le préavis tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

▪ **Le préavis 61/2015 est accepté à l'unanimité.**

10) Préavis N° 62/2015 « Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et son annexe »

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'adopter le règlement communal et son annexe concernant l'évacuation et le traitement des eaux, d'accepter le préavis tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, signale que lors de la séance de préparation certains membres du conseil avaient demandé des informations supplémentaires, notamment un comparatif entre l'ancien tarif et le nouveau. Dans ce sens, il donne des explications par le biais d'une présentation PowerPoint.

M. Frédéric Briguet est un peu surpris de l'augmentation de la taxe des eaux usées, laquelle représente un 62%. Il souhaite savoir si ce prix a été calculé pour toutes les communes de la même manière et quelles ont été les réactions des autres communes.

M. Louis Savary, Syndic, précise que la courbe présentée s'applique à toutes les communes et nous n'avons pas d'autres alternatives que de financer les travaux qui vont être entrepris. Nous avons tout avantage à avoir une STEP qui fonctionne bien ; pour la santé publique il est impératif d'enlever les micros polluants ; ces travaux sont nécessaires et tout a été mis en œuvre pour que le total de l'augmentation de la taxe soit modeste. Quand les travaux de la STEP auront été effectués et les investissements amortis, les coûts diminueront. Pour la grande majorité des propriétaires et des gérances ces coûts sont supportables.

Mme Anne Pécoud précise que la Commission des affaires régionales a fait tout un dossier sur la STEP qui a été rendu au mois de juin dernier. L'eau jusqu'à présent a été facturée au prix coutant, aucune réserve n'a été faite ce qui explique cette forte augmentation pour les travaux à entreprendre.

Mme Nathalie Matthey constate que nous sommes toujours dans le principe du pollueur/payeur. Est-ce que Lausanne va payer la même chose et auront nous un droit de regard. En effet, elle constate que pour les poubelles par exemple, Lausanne rembourse une certaine somme à chacun de ses citoyens par un versement annuel et au final ceux-ci sont bénéficiaires sur leurs poubelles.

M. Serge Sandoz, Municipal, tient à souligner que l'exemple des poubelles est particulier pour Lausanne. Pour ce qui est de la STEP, les répartitions sont faites pour toutes les communes de la même manière. Nous serons au même niveau que Lausanne avec également un droit de regard sur les coûts.

M. Edmond Fleury indique qu'il s'agit d'une société anonyme qui agit en toute transparence.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait lecture des têtes de chapitre.

La Présidente passe au vote.

- **Le préavis 62/2015 est accepté à la majorité avec trois abstentions.**
- **L'annexe du préavis 62/2015 est acceptée à la majorité avec trois abstentions.**

11) Postulat urgent en faveur de l'accueil d'une famille de réfugiés dans notre village

La Présidente demande si une personne a un doute sur la légalité de ce postulat ; ce n'est pas le cas.

Mme Anne Pécoud invite la commune à prendre part à cette chaîne humanitaire et à se mobiliser pour offrir un toit, un accueil chaleureux et digne, afin que cette future famille puisse reprendre une vie quasi normale au sein de notre population. Ils pourront ainsi prendre part à la vie associative de notre commune, effectuer divers petits travaux sur la base de chèques-emplois, scolariser leurs enfants et nous apporter une ouverture sur le monde. N'oublions pas que notre pays s'est construit grâce aux étrangers qui nous ont apporté leur savoir-faire, leur richesse culturelle et qu'ils ont su s'intégrer à notre mode de vie. Concernant le financement, l'EVAM se charge habituellement du loyer au prix du marché et d'un petit revenu nécessaire à leur vie sur place. Cependant, le village de Giez a décidé d'offrir un logement à un prix bas couvrant juste les frais minimum (eau, électricité, etc..) et d'inviter par le biais de son association les citoyens à participer financièrement à leur dépenses (nourriture, habits, etc.). Par ce geste, ils veulent démontrer que la commune et ses donateurs sont à même de prendre en charge cette famille. A nous de voir dans le cas où cette proposition est acceptée, les modalités que nous voulons appliquer. Si toutes les communes du canton de Vaud et pourquoi pas en rêvant un peu, de la Suisse entière, suivent cet exemple, beaucoup de familles trouveront un toit pour l'hiver, la scolarisation de leurs enfants et des conditions de vie dignes après avoir fui leur pays à cause de la guerre. Ce sont les petites gouttes qui font les grandes rivières ! On peut tous être amené un jour ou l'autre selon les circonstances de la vie à devenir un réfugié. Pensons à nos enfants qui plus tard se rappelleront que leur commune a un cœur et qu'elle a participé à ce beau mouvement. Mme Anne Pécoud remercie les membres de la séance de leur attention et espère que ce projet pourra voir le jour rapidement.

M. Louis Savary, Syndic, salue cette démarche humanitaire. Il souligne toutefois que dans notre canton c'est l'EVAM qui s'occupe de l'accueil des réfugiés, il approuve le fait de tenter d'améliorer cette situation pour arriver à intégrer ces nouveaux habitants dans les différentes communes. A Giez, la mise à disposition d'un appartement est faite sur une base privée, ainsi que l'accompagnement de ces réfugiés. A Cheseaux, nous avons déjà une vingtaine de réfugiés. Nous pouvons déjà accompagner ces gens qui se trouvent à l'Hôtel de la Gare et dans un appartement de Cheseaux. La porte est ouverte. La possibilité est donnée à Cheseaux d'accueillir des réfugiés depuis de nombreux mois. Du point de vue de la Municipalité, la famille de réfugiés existe déjà à Cheseaux. Un projet d'encadrement pourrait déjà être fait avec les gens déjà en place.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, aucune décision municipale n'a été prise à cet égard. Il existe le centre social d'intégration des réfugiés qui s'occupe des réfugiés ayant déjà un permis F ou B. Ici les personnes que nous accueillons le plus sont au bénéfice d'un permis F ou B. Une seule famille est requérante et est au bénéfice d'un appartement payé par l'EVAM. La Municipalité n'est pas impliquée dans ce genre de processus. Ce sont des organismes étatiques qui s'occupent de trouver des logements pour ces réfugiés. L'idée de la motion nationale est de créer une relation entre un village et une famille accueillie, pour tisser un lien personnel. Il faudrait discuter du projet, le postulat n'est pas forcément la bonne solution ceci sans porter un jugement sur le fond de l'initiative.

M. Serge Sandoz, Municipal, dans les années 80 les réfugiés étaient pris en charge par les groupements ou les associations, ce qui permettait de fournir de l'aide à tous les réfugiés. En dehors de l'aspect matériel qui existe, il y a un travail d'accompagnement qui pourrait être fait dans un village comme le nôtre. Notre commune n'a aujourd'hui aucun appartement à offrir.

Mme Anne Pécoud indique qu'en préparant ce postulat, elle a effectivement appris qu'il y a avait des réfugiés à l'Hôtel de la Gare et elle est allée à leur rencontre en leur faisant connaître les différentes activités présentes au sein de notre commune, comme la ludothèque et la bibliothèque. Son fils par exemple a été courir aux Trainees Savates avec une jeune réfugiée. Il est vrai qu'il faut aller toquer à leur porte pour chercher le contact.

M. Joël Humbert relève effectivement que la situation de ces gens est difficile. Si nous pouvons faire quelque chose d'humanitaire c'est bien, mais est-ce le rôle de la Municipalité d'agir ou à des personnes privées ? Par contre, la Municipalité pourrait par exemple soutenir une association.

M. Rodolphe Maeusli salue l'initiative de Mme Anne Pécoud. Si la Municipalité étudie cette initiative cela ferait de notre commune un exemple. Pour cela, il encourage la Municipalité à proposer des solutions qui pourraient être faites en collaboration avec les sociétés locales.

M. Emile Joyet est conscient que la situation extérieure au pays est lamentable, mais ce projet devrait être mis en place par une association privée soutenue par la Municipalité ; mais il ne pense pas que cela soit de la charge de la Municipalité. Il ne faut pas tenter de donner le travail aux autres, il faut poser la première pierre et demander de l'aide ensuite pour poser les autres pierres.

La Présidente rappelle l'article 89 du Règlement : « A l'issue de la discussion, et après avoir entendu l'avis de la Municipalité, l'assemblée peut soit : a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande ; b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission n'étant pas sollicité par un cinquième des membres, la Présidente passe au vote en ce qui concerne la prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité.

▪ **Le renvoi de la proposition à la Municipalité est rejeté à la majorité, avec 13 "oui" et 4 abstentions.**

12) Divers et propositions individuelles

M. Edmond Fleury est gêné car il a signé le postulat mais a voté non. En y repensant cela n'incombe pas à la Municipalité. Une organisation privée serait plus adéquate.

M. Joël Humbert pense que plusieurs personnes seraient prêtes à soutenir ce projet pour le faire avancer.

M. Olivier Lyon pense que la seule solution est de structurer et de créer une association avec un bon cadre permettant de lever des fonds, et seulement par la suite demander un subventionnement à la Municipalité.

M. Frédéric Brigueat fait une intervention concernant les priorités de droite au centre du village qui sont souvent difficiles à respecter ou pas respectées.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que nous sommes dans une zone 20 à l'heure avec une priorité de droite dans les carrefours. Il y a ensuite des principes de bienséance ; nous n'avons pas d'autres possibilités. Les arbres doivent encore être installés et les pots de fleurs seront déplacés, ce qui permettrait d'éclaircir la situation. Une bonne partie des usagers respectent la limitation. Deux radars seront fixés pour informer les automobilistes sur leur vitesse.

M. Raoul Thonney remercie la Municipalité d'avoir penser à un artisan du village pour la sculpture du centre de vie enfantine.

M. Emile Joyet remercie M. Raoul Thonney pour son œuvre, laquelle travaille avec le vent, ne fait pas de bruit et ouvre l'esprit.

M. Emile Joyet émet un vœu à l'attention de la Municipalité : étudier la possibilité d'autoriser la montée de la gare depuis la rue de la Mèbre seulement aux bordiers. Il a également entendu qu'il y aurait une fuite de gaz au centre. Il signale aussi que depuis plusieurs jours l'éclairage public ne fonctionne plus derrière le temple

M. Serge Sandoz, Municipal, confirme qu'il y a une fuite de gaz mais la cause n'est pas connue. La réparation est presque finie. Pour la question des bordiers autorisés, c'est du ressort de la société du LEB

M. Bernard Imfeld, Municipal, annonce qu'ils cherchent toujours les causes de la panne de l'éclairage.

Jacqueline Dieperink



Présidente du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22 :20
Cheseaux, le 11 octobre 2015

Prochaines séances :
8 décembre 2015.

